



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 1274 à 1278

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 19 août 2019, adoptait les règlements suivants :

Règlement 1274

concernant la citation du Théâtre Sainte-Adèle à titre d'immeuble patrimonial

Règlement 1275

concernant la citation de la maison Olivier-Rolland à titre d'immeuble patrimonial

Règlement 1276

concernant la citation de la maison Claude-Henri-Grignon à titre d'immeuble patrimonial

Règlement 1277

concernant la citation de la maison Biroleau-McGuire à titre d'immeuble patrimonial

Règlement 1278

concernant la citation de la maison Wilfrid-Grignon à titre d'immeuble patrimonial

Ces règlements entrent en vigueur le jour de l'avis aux propriétaires et sont actuellement déposés au bureau du soussigné à l'hôtel de ville situé au 1381 boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 28 août 2019

Le greffier

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA